

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 10

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 26

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

10/02/2026

24 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. Nicolas VERGUET. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin** : MM. BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, LOMBARD Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

10 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. LECOCQ Pascal, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe, M. VITTOZ Philippe.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ORGANISATION DU FORUM « EN AVANT L'EMPLOI » ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers, l'EPCI est compétent en matière « d'action sociale d'intérêt communautaire » ;

Considérant le projet d'organisation du forum de l'Emploi sur la commune de saint Genix les Villages le mercredi 22 avril 2026 ;

Considérant la dynamique de soutien aux entreprises face aux tensions sur le marché du travail local par les services Développement économique et Vie locale de la communauté de communes en lien avec les acteurs du réseau pour l'emploi et les communautés de communes de l'Avant-Pays Savoyard ;

Considérant que le Forum de l'Emploi du Bassin de Vie de l'Avant-Pays Savoyard constitue une action structurante pour répondre aux enjeux de recrutement et d'attractivité du territoire. L'année 2026 représente pour la communauté de communes Val Guiers une opportunité stratégique de fédérer les acteurs économiques et institutionnels afin de

soutenir l'emploi, valoriser les compétences locales et promouvoir un cadre de vie de qualité ;

Considérant l'offre de subvention de la Région intitulée « Financer l'organisation d'un forum de l'Emploi » ;

Après s'être fait exposer le projet et le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Achats	600,00		
Services extérieurs	903,40	Subvention d'exploitation Conseil Régional AURA	2 357,00
Autres services extérieurs	1 120,00	EPCI	786,08
Charges de personnel	519,68		
	3 143,08		3 143,08

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 26 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** le projet d'organisation d'un forum de l'emploi en 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 20/03/2026,

Le Président,
 Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
 Georges CAGNIN

